

INEGALITES, INTEGRATION, EXCLUSION

Intervention de Christian Dubois

PLAN DE L'INTERVENTION

I - RENDRE COMPTE DES INEGALITES ET DES PROBLEMES D'INTEGRATION

A - QUESTIONS DE MESURE

- 1) Quelles inégalités mesurer ?
- 2) Entre qui et qui ?
- 3) Quelles sources et quel traitement?
- 4) Mesurer l'exclusion

B - INEGALITES ET EXCLUSION DANS LA SOCIETE FRANCAISE

- 1) Les inégalités socio-économiques
- 2) Les inégalités socio-culturelles
- 3) L'inégalité des chances

C - VERS DE NOUVELLES APPROCHES DES INEGALITES

- 1) Inégalités structurelles et inégalités dynamiques
- 2) Approche nationale et cosmopolitique des inégalités

II - LES PROBLEMATIQUES LIEES AUX INEGALITES ET A L'EXCLUSION

A - LES INEGALITES DANS LA COMPREHENSION DE LA DYNAMIQUE GLOBALE DES SOCIETES

- 1) Division du travail et idéal égalitaire
- 2) Inégalités cumulatives et structure sociale
- 3) Diversité des inégalités et moyennisation
- 4) De l'exploitation à l'exclusion

B - L'APPROCHE RAWLSIENNE ET LES PROBLEMATIQUES RICHESSE/JUSTICE SOCIALE

- 1) Les hypothèses
- 2) Les principes de justice

C - LES CRITIQUES DE L'APPROCHE RAWLSIENNE

- 1) Le libéralisme libertarien de Robert Nozick
- 2) L'égalité complexe de Michael Walzer
- 3) Les capacités d'Amartya Sen

III - LUTTER CONTRE LES INEGALITES

A - LE DEBAT SUR L'EFFICACITE DE L'ETAT SOCIAL

- 1) Formes et logiques de l'Etat social
- 2) Les critiques de l'Etat social
- 3) Le bilan de l'Etat social en France

B - LA DISCRIMINATION POSITIVE

- 1) Les débats autour de la discrimination positive
- 2) Théorie de la justice et discrimination positive
- 3) La discrimination positive en pratique dans le cas de la France

C - LA COMPLEXIFICATION DU PROBLEME

- 1) Société individualiste et voile d'ignorance
- 2) L'émergence de la revendication d'égalité complexe
- 3) L'alliance du transnational, du national et du local

On sait depuis Tocqueville que la mise en place progressive de sociétés fondées au plan politique sur la souveraineté populaire est synonyme d'un processus tendant vers l'égalité des conditions qui combine une égalité juridique et politique, une égalité des chances et nécessairement une dimension d'égalité réelle puisqu'une telle société repose sur une culture de l'égalité. Il avait déjà vu que l'égalité se dérobe quand on croit l'avoir atteinte c'est-à-dire que l'idéal égalitaire souffre continûment de sa confrontation à la réalité économique et sociale. Nous sommes donc dans une société marquée par une diversité d'inégalités qu'il s'agit d'analyser et d'expliquer.

Une telle vision de la différenciation sociale fondée sur une relation d'ordre au sens mathématique peut être concurrencée par une approche en termes d'inclusion/exclusion qui à l'opposition haut/bas préfère un clivage in/out dans la continuité de la perspective durkheimienne qui met l'accent sur les processus d'intégration ; la cohésion sociale se substituerait à l'idéal égalitaire et à sa déclinaison autour de la justice sociale. Il est cependant aisé de montrer que l'exclusion est une forme d'inégalité (comme l'atteste l'usage du terme de « pauvreté ») et que l'inégalité débouche sur l'exclusion (l'inégalité hommes/femmes, par exemple, aboutit à exclure ces dernières du jeu politique).

On respectera donc ces deux angles d'attaque classiques pour appréhender une société que la division du travail, la revendication d'autonomie, l'aspiration identitaire ou l'accélération des changements économiques et technologiques rendent de plus en plus différenciée tout en étendant les occasions de se comparer à autrui.

Définir le concept d'inégalité (ou d'égalité) semble a priori trivial (n'a-t-on pas spontanément l'idée d'une situation inégalitaire ? Celle-ci ne se présente-t-elle pas souvent avec la clarté de l'objet mathématique ?). A moins que ce ne soit au contraire une ambition inouïe ; Tocqueville, lui-même, se moquait de sa propre habileté à manipuler le concept d'égalité : polysémique, changeant, insaisissable. Aujourd'hui encore, sociologues, philosophes et économistes se confrontent autour de la notion jusqu'à essayer de lui substituer le terme « équité » ou de consacrer des ouvrages à tenter de penser (ou repenser) le concept. Entre les deux, on ne peut que proposer une définition provisoire et donc insatisfaisante de l'inégalité, plutôt que de l'égalité, en partant du constat évident de la différence entre individus et groupes : il y a inégalité, selon P. Giraud, lorsqu'une différence se transforme en avantage ou en inconvénient au sein de la vie sociale. Être grand ou petit est une différence qui devient une inégalité lorsqu'il s'agit de postuler à un emploi de joueur de basket ou de jockey. On peut remarquer que la société dispose des possibilités d'atténuer ou de supprimer une inégalité tout en prenant acte de la différence, qu'elle soit naturelle ou culturelle (on peut modifier les règles concernant la hauteur des panneaux de basket, par exemple). On voit ainsi que l'inégalité est d'emblée une mise en relation avec le fonctionnement de la société, son champ est donc tributaire de ses transformations, qu'elles touchent ses normes, ses valeurs, son activité économique ou, plus généralement l'ensemble des rapports qui s'établissent entre ses membres ; l'inégalité se construit comme la société à travers les interactions entre individus et groupes qui la composent dans un contexte qui se réfère nécessairement au passé ou plus exactement à la représentation que chacun cherche à en donner (c'est ainsi que l'inégalité hommes/femmes, par exemple, se pense dans le travail des acteurs et les représentations historiques qui ont pu en être données).

Le concept d'intégration peut être défini comme le sentiment éprouvé par un individu d'appartenir à un groupe et réciproquement le sentiment des membres du groupe qu'un individu fait partie du groupe. Sont donc à l'œuvre d'une part un processus par lequel un individu va adhérer aux normes, aux valeurs et aux pratiques d'un groupe et d'autre part, un processus où l'effacement et/ou la reconnaissance des différences conduit des individus, voire des groupes à être reconnus comme membre de la collectivité à part entière, les deux

processus interagissant l'un sur l'autre. L'exclusion peut être elle définie comme un processus de mise à l'écart d'une collectivité du fait de l'individu (ou du groupe) concerné ou de l'attitude générale de la collectivité concernée (et souvent des deux en même temps)

Nous nous efforcerons dans un premier temps de rendre compte des inégalités et de l'exclusion avec le risque continu d'une réification d'un phénomène, par nature dynamique et constamment renouvelé, avant d'appréhender les problématiques construites autour de cette double « question sociale. » avant l'examiner les moyens d'y faire face.



I - RENDRE COMPTE DES INEGALITES ET DES PROBLEMES D'INTEGRATION

Après avoir abordé les délicates questions liées à la mesure des inégalités et de l'exclusion, préalable indispensable à un travail à prétention scientifique, on s'attachera, muni des précautions imposées par le premier point, à présenter un bilan des inégalités et de l'exclusion dans la société française contemporaine avant de se tourner vers les développements récents qui contestent la manière d'appréhender les inégalités avec les instruments usuels en raison même des transformations de la société.

A - QUESTIONS DE MESURE

On connaît les débats qui animent la communauté des sociologues quant à la description des inégalités et de leur évolution, renouvelés par la difficulté de prise en compte de l'exclusion. Ces débats renvoient aux choix faits concernant les types d'inégalités, les ensembles mis en rapport, les sources et le traitement statistique des données.

1) Quelles inégalités mesurer ?

On s'accorde généralement à donner une prééminence aux inégalités économiques qui renvoient fondamentalement aux revenus et aux patrimoines. Il est clair que s'en tenir à une catégorie de revenu (le salaire le plus souvent), ou viser l'ensemble des revenus primaires, voire le revenu disponible brut ou net aboutira à des perceptions différentes. De même, appréhender le patrimoine dans sa globalité ou distinguer le patrimoine immobilier et le patrimoine mobilier ou le patrimoine de rapport et le patrimoine à usage professionnel ou domestique constituent des approches dont on perçoit les justifications socioéconomiques mais qui apportent à chaque fois un éclairage particulier. Si on sort du champ étroitement économique, les domaines où on peut prétendre saisir de l'inégalité recouvrent l'ensemble des activités sociales elles-mêmes. Citons pêle-mêle l'espérance de vie, les pratiques culturelle, sportives ou techniques, la sociabilité, la participation associative ou politique. Cette liste, bien loin d'être exhaustive, pose non seulement la question du choix de l'élément significatif (quelle forme de sociabilité privilégier ?) mais aussi celle de la pertinence du domaine retenu (comment et pourquoi les pratiques sportives ou culturelles peuvent-elles être considérées comme significatives par rapport au fonctionnement de la société ?) ce qui implique des hypothèses éventuellement très lourdes sur l'impact social des différenciations (la prise en compte des différences de pratiques culturelles chez Bourdieu prend son sens par rapport aux stratégies de distinction et de reproduction de la structure sociale). Le prolongement sociétal des inégalités économiques est a priori moins problématique puisqu'il commande l'accès aux biens dont on admet qu'il est à bien des égards indispensables dans une société marchande. La question du « quoi mesurer ? » est donc tout sauf simplement technique : c'est bien une représentation du fonctionnement de la société et de ses finalités qui est en jeu.



2) Entre qui et qui ?

Si on veut bien admettre, dans un premier temps, que mesurer l'inégalité de revenus, par exemple, entre deux individus (Bill Gates et le cireur de chaussures de Central Station) est certes spectaculaire mais peu significatif, on est conduit à appréhender l'inégalité entre des catégories mais lesquelles ? Le sexe, des tranches d'âge apportent des possibilités relativement peu préconstruites (le choix des tranches d'âge est cependant déjà une hypothèse sur les découpages sociaux), l'utilisation de tranches homogènes autour d'un caractère quantitatif (quantiles de revenus, par exemple) présente l'inconvénient de ne offrir aucune caractéristique sociale pertinente pour analyser le constat fait (dire qu'il y a un écart de 1 à 12 entre le revenu moyen du décile 1 et celui du décile 9 ne donne aucune information sur la composition sociale de chaque décile). C'est bien entendu en ayant recours à la classification en PCS que se construisent en France la plupart des descriptions des inégalités. On est ainsi confronté aux difficultés posées par la nomenclature. En premier lieu, son degré d'homogénéité interne (qui s'effrite évidemment de plus en plus au fur et à mesure qu'on remonte dans le degré d'agrégation) limite la portée de comparaisons effectuées sur des moyennes (la grande hétérogénéité des CPIS du point de vue du revenu minore les écarts avec les autres GSP); en outre, une étude qui se déroule dans la durée va se heurter à l'évolution de la composition de chaque catégorie (part des femmes, des jeunes, de certaines professions) et de son positionnement par rapport aux autres (baisse de prestige des employés par rapport aux ouvriers, par exemple); ce problème se retrouve dans les études de mobilité (où le maintien d'une position en termes de PCS n'est pas forcément synonyme du maintien de la position sociale: un fils d'employé qui devient employé connaît plutôt une mobilité descendante et s'il devient PI ce n'est pas forcément la marque d'une réduction de l'inégalité des chances). Enfin, il faut aussi s'interroger sur le fait de savoir si les regroupements concernent les individus ou les ménages ce qui peut introduire un biais dans les constats (par exemple, revenus individuels ou revenus par ménage par PCS font apparaître des inégalités différentes tenant à la mono ou à la bi-activité dans le couple). Là aussi le choix de la catégorie est étroitement lié à la lecture du fonctionnement de la société qui est privilégié.

3) Quelles sources et quel traitement?

On se contentera d'évoquer rapidement la question des sources. L'approche subjective (sur la base déclarative de personnes interrogées), largement inévitable, notamment dans des enquêtes portant sur les pratiques et la participation sociale, comporte le double danger d'une information déformée par le souci de répondre « comme il faut » c'est-à-dire dans la normalité supposée (effet de légitimité) ou par celui, inverse, de noircir la situation dans l'espoir d'en tirer un avantage: les acteurs construisent la société en même temps que sa représentation en fonction des représentations qu'ils ont déjà intégrées (cf. Giddens, Berger et Luckmann). Le recours de sources extérieures aux acteurs est évidemment plus satisfaisante mais difficile à mettre en oeuvre en raison même des biais introduits dans la collecte même des données (les sources fiscales ont toutes les chances de minorer les revenus et les patrimoines élevés; les statistiques des établissements scolaires surestiment les catégories modestes pour valoriser leurs performances et obtenir divers avantages).

Les données brutes ont elles-mêmes une dimension trompeuse du fait qu'il est souvent nécessaire de neutraliser certaines variables pour avoir une vision plus exacte. C'est ainsi que la taille du ménage constitue une source de déformation dans l'étude du revenu des ménages d'où le recours aux unités de consommation (1 uc pour le premier membre adulte du ménage, 0.5 pour les autres membres de plus de 14 ans, 0.3 pour les autres) qui permettent une comparaison plus pertinente. On connaît, dans l'étude de l'inégalité des chances, la

distinction à faire entre mobilité brute et mobilité nette. La mobilité dite structurelle procède d'évolutions économiques qui n'ont directement rien à voir avec l'inégalité des chances. Le travail effectué par T. Piketty pour cerner l'évolution au XXe siècle des hauts revenus en France illustre la nécessité de transformer des données ou de les prolonger à partir d'hypothèses vraisemblables. Bien entendu, le risque est d'effectuer des manipulations pour parvenir à faire coïncider la réalité avec les préférences théoriques ou idéologiques mais il est aussi de perdre l'impact social de la donnée qui se donne à voir (l'accès à la profession de cadre est très inégalitaire entre les cadres et les autres catégories mais l'accroissement général du nombre de cadres fait que de nombreux membres d'autres catégories y accèdent et c'est ce qu'ils voient et qui pèse sur leur représentation de la société.



4) Mesurer l'exclusion

La question de la mesure de l'exclusion est particulièrement délicate puisqu'il s'agit d'appréhender un phénomène fondamentalement qualitatif. On cherche fréquemment à contourner le problème en se référant à un seuil de pauvreté (50% du revenu médian, par exemple), indicateur de pauvreté dont on infère qu'elle est synonyme de difficultés d'intégration (à travers l'impossibilité de partager les pratiques de consommation de la collectivité). Dans une perspective plus élaborée, on va associer des indicateurs de ressources, d'accès à l'emploi, de sociabilité familiale ou associative, à une mesure plus subjective de normes, de valeurs et de sentiment d'utilité sociale (cf. par exemple, Gaulejac et Leonetti). On arrive ainsi à parler plutôt en termes de vulnérabilité comme dans l'enquête menée par le CERC en 1993 avec des hypothèses sur le déroulement du processus d'exclusion. Il apparaît que le problème est d'identifier une population à partir de ses caractéristiques sociales et non, comme pour les inégalités, de mesurer des caractéristiques à partir d'une population donnée.

Mesurer les inégalités et l'exclusion est donc un exercice plus complexe qu'il n'y paraît à première vue et qui constitue, avant même les résultats de la mesure, un enjeu non seulement scientifique mais en lui-même social puisque c'est une représentation de la société qui est ainsi véhiculée. Ce n'est que muni de cet avertissement qu'il convient d'entreprendre un panorama des inégalités dans la société française.

B - INEGALITES ET EXCLUSION DANS LA SOCIETE FRANÇAISE

Les inégalités et l'exclusion en France seront abordées sur la base d'un numéro des Cahiers français de mai-juin 2003 complété par d'autres sources, en particulier T. Piketty (2001) pour les inégalités et l'exclusion économiques qui seront le premier point examiné avant d'aborder d'autres inégalités socioculturelles significatives, notamment par rapport à l'exclusion et de consacrer un point à un enjeu, jugé essentiel dans une société démocratique : l'inégalité des chances.

1) Les inégalités socio-économiques

L'évolution des inégalités de revenus sur le XXe siècle fait apparaître un mouvement de réduction (le décile supérieur reçoit 32% de l'ensemble des revenus en 1997 contre 45% en 1900) qui s'explique fondamentalement par le développement de l'impôt progressif sur le revenu et les droits de succession qui se sont ajoutés à « l'euthanasie des rentiers » des années 1914-1920 pour réduire la concentration du patrimoine. En revanche, sur le siècle l'inégalité des salaires est restée à peu près constante (décile supérieur : 26% en 1900, 26,5% en 1998). Sur une durée plus courte, on constate un creusement des inégalités (revenu disponible hors revenus du patrimoine) de 1950 à 1968 puis une réduction jusqu'en 1984 (rapport D9/D1 passe de 4,8 à 3,5), réduction qui se poursuit jusqu'en 1999 à un rythme très

faible (le rapport passe de 3,5 à 3,3) ; cette quasi stabilisation s'explique par la montée des revenus de transfert qui compense un léger creusement des inégalités de salaires. Cependant, la non prise en compte des revenus du patrimoine tend à déformer la perception de la réalité : ceux-ci ont fortement augmenté pendant la décennie 90 (rôle des taux d'intérêt réel, des placements boursiers) et leur part dans le revenu disponible est passée en moyenne de 4% en 1988 à 10,5% en 2000. Sachant en outre que les revenus du patrimoine sont très inégalement répartis, leur contribution au creusement des inégalités de revenus ne fait guère de doute malgré leur difficulté d'appréhension. Les politiques fiscales qui visent à réduire l'impôt progressif sur le revenu et les droits de succession (voire comme aux Etats-Unis les supprimer), notamment dans le cadre d'un véritable dumping fiscal entre Etats, contribuent de plus en plus, selon Piketty, à alimenter ce qui pourrait bien être un renversement durable de tendance mettant fin à un compromis idéologique qui s'est progressivement imposé au XXe siècle. L'examen de l'évolution des inégalités de revenus par CSP apporte des informations moins fiables en raison des effets de structures ; c'est ainsi que la réduction de l'écart des salaires entre cadres et ouvriers tient d'abord au fait que les effectifs de cadres se sont accrus et que cet accroissement s'est fait essentiellement avec des professions du bas de l'échelle en termes de rémunération (fonctionnaires, par exemple). L'accent mis sur les situations d'exclusion économique depuis les années 80 pourrait laisser supposer que la proportion des ménages au dessous du seuil de pauvreté (moitié du niveau de vie médian) a augmenté ; il n'en est rien : le taux passe de 15,7% en 1970 à 6,5% en 1999 avec une diminution continue, même si celle-ci se ralentit à partir des années 80. Ce constat qui semble contradictoire avec la montée de la précarité et du chômage, s'explique essentiellement par la montée des revenus de transferts (ceux-ci ont plus que compensés la chute des revenus d'activité des plus pauvres). Cependant, l'aspect le plus préoccupant de la pauvreté est son déplacement des plus vieux vers les plus jeunes.

Les inégalités de patrimoine qui sont plus importantes que celle des revenus ($D9/D1 = 60$ contre 3,3 pour les revenus) sont associées essentiellement à deux facteurs : l'âge et le revenu ; le patrimoine augmente avec l'âge reprenant partiellement la théorie du cycle de vie de Modigliani puisqu'en France la vieillesse ne s'accompagne pas d'une désépargne et donc d'une diminution du patrimoine. Il augmente avec le revenu en raison de la capacité d'épargne (élasticité de l'épargne/revenu de 1,4) : les inégalités de patrimoine alimentent les inégalités de revenus et réciproquement. Pourtant, si on regarde l'évolution des inégalités de patrimoine sur le long terme celles-ci tendent à se réduire d'une part en raison de la fiscalité (cf. plus haut) qui a réduit la concentration des fortunes (en 1900 : le centile le plus élevé représentait 60% du total des successions et en 1992 17%) et d'autre part en raison de la diffusion de l'accès à la propriété (60% des ménages possédaient un patrimoine immobilier en 2000 en progression de 10 points par rapport à 1980) ; il n'en reste pas moins que la possession d'un patrimoine de rapport conséquent reste limitée et que les politiques fiscales actuelles ne peuvent que contribuer à renverser la tendance alors que la diminution de la concentration du patrimoine au XXe siècle n'a pas entravé la croissance bien au contraire. Le creusement des inégalités ne se justifie guère pour des raisons d'efficacité ce qui se confirme si on se livre à une comparaison internationale : la France qui occupe une position moyenne en termes d'inégalité des revenus est dépassée en termes de performances économiques par des pays plus égalitaires comme la Finlande.



2) Les inégalités socio-culturelles

L'examen des inégalités autres qu'économiques ne peut être que sélectif. On retiendra ici celles qui paraissent les plus significatives dans la société française actuelle. La plus décriée est l'inégalité devant la mort (l'espérance de vie des cadres à 60 ans est de 20,5 ans celle des ouvriers de 14) parce qu'elle concentre à la fois le registre des inégalités (santé, conditions de travail, pratiques sociales, revenus) et une aspiration fondamentale dans une société individualiste (la longévité) tout en alimentant les débats sur la solidarité en matière de retraites.

Des inégalités dénoncées depuis longtemps se poursuivent voire se revivifient. C'est ainsi que la ségrégation spatiale dénoncée au XIXe siècle reprend une singulière actualité dans le registre du « mal des banlieues » opposé aux « beaux quartiers » qui concentre dans l'espace les inégalités (revenus, accès à l'emploi, aux services publics). Simplement là où on voyait à la fois la marque de l'inégalité et la possibilité de développer des solidarités et une conscience de classe, on ne retient plus aujourd'hui que la menace du communautarisme associé à la déviance délinquante et les processus qui bloquent l'intégration (chômage, échec scolaire, affirmation identitaire). Au delà d'une vision qui pourrait s'apparenter à la difficulté de solder l'héritage des politiques urbaines des années 60-70, se développe une approche en référence à la sociologue américaine Saskia Sassen qui insiste sur le caractère inégalitaire de la ville globale où les riches se concentrent au centre et entretiennent une néodomesticité qui doit retourner habiter dans des quartiers de plus en plus éloignés en raison de la progression de l'habitat luxueux et coûteux (le « grignotage » progressif de Harlem par la spéculation immobilière en est un exemple).

Les inégalités hommes/femmes se sont, selon Margaret Maruani, réduites dans l'accès aux études, au marché du travail et dans la répartition des tâches domestiques mais elles restent sensibles si on pousse un peu l'analyse (accès plus limité dans les grandes écoles, chômage plus élevé, rémunérations plus faibles, temps consacré aux tâches domestiques encore 2,5 fois plus élevé que celui des hommes) et si on glisse vers la participation politique en tant qu'élu, on remarque que la loi sur la parité a d'autant plus rééquilibré la répartition entre hommes et femmes que les élections étaient de portée limitée (47% des élus sont des femmes dans les conseils municipaux contre 12% à l'Assemblée nationale). La désinstitutionnalisation familiale pèse, par ailleurs, en priorité sur les femmes (familles monoparentales) comme le chômage et le sous-emploi les plaçant dans une situation propice à l'exclusion.

Les inégalités entre générations, conçues comme un des socles des sociétés traditionnelles en raison du primat de la transmission de la culture sur l'aspiration à l'autonomie qui valorise les plus âgés, semblaient s'être progressivement estompées dans la modernité (tout au moins à l'âge adulte) jusqu'à une véritable inversion (le « jeunisme » se substituant à la déférence envers l'âge). Pourtant, elles resurgissent dans une perspective plus socioéconomique que culturelle et politique à la faveur des difficultés qui suivent les Trente glorieuses ; on peut distinguer trois générations : les plus anciens (nés jusqu'au début du babyboom) qui ont combiné élévation des revenus, stabilité de l'emploi et accès précoce à une retraite relativement élevée en moyenne, les personnes nées dans les années 50-60 qui ont maintenu une situation relativement favorable mais avec une dynamique réduite et des perspectives dégradées pour la retraite. La dégradation est franche pour les plus jeunes qui alimentent le chômage, les emplois précaires, et se trouvent à qualification égale obligés d'accepter des emplois moins bien rémunérés que les adultes avec des perspectives de progression souvent limitées. Pour résumer, dans une société qui pourtant s'enrichit, les jeunes actifs ont un niveau de vie équivalent à celui de leurs parents 25 à 30 ans plus tôt et celui des retraités est supérieur à celui des actifs. Ceci ne doit cependant pas faire oublier les inégalités internes à chaque génération et le rôle des échanges au sein des familles qui les entretiennent (42% des ménages du quartile le plus riche des personnes âgées aident financièrement leurs enfants contre 12% du quartile le plus pauvre). Selon Claudine Attias-

Donfut, la redistribution, publique et privée, permet néanmoins de réduire les inégalités entre jeunes et adultes et, évidemment, entre actifs et retraités, ainsi qu'au sein de la jeune génération et de la plus vieille alors qu'elle les creuse dans la génération intermédiaire (coût relatif des études et de la prise en charge des personnes âgées, prélèvements insuffisamment progressifs). En revanche, Chauvel, après Baudelot et Establet, insiste sur l'articulation entre structure sociale et générations, on peut à cet égard parler de prolétarisation de la jeunesse. Enfin, on ne peut passer sous silence d'autres champs des inégalités intergénérationnelles en termes de sociabilité, de pratiques socioculturelles qui rejoignent la question de l'intégration des personnes âgées. Les jeunes étant de leur côté davantage victimes d'une exclusion économique, la question de l'inégalité entre générations rejoint par la deux bouts celle de l'exclusion.

C'est sans doute déjà entrer dans le champ des nouvelles inégalités puisque celles-ci sont d'abord perçues comme une rupture plutôt que comme une position inférieure sur une échelle. Serge Paugam développe l'idée que les inégalités de statuts entre salariés en termes d'emploi (stables/précaires sous différentes formes) et les inégalités en termes de travail (intérêt, rémunération, reconnaissance sociale) se combinent dans une typologie des formes d'intégration sociale par le travail : à côté de l'intégration assurée qui associe stabilité de l'emploi, intérêt au travail et rémunération se sont développées trois formes d'intégration caractéristiques d'une forme de frustration par rapport à l'intégration professionnelle qui touche, selon lui, 58% des salariés, l'intégration laborieuse associe le privilège de l'emploi stable à l'insatisfaction dans le travail, l'intégration incertaine associe à un travail intéressant un emploi instable, enfin l'intégration disqualifiante cumule les deux inégalités et constitue un paradoxe redoutable dans la société d'aujourd'hui. En effet, la participation professionnelle rappelle constamment une situation de disqualification sociale, c'est-à-dire qu'on n'a pas véritablement qualité à être reconnu à part entière dans la société et à se reconnaître comme tel.; malgré les discours du management sur la revalorisation du travail, la capacité d'autonomie (cf. Boltanski et la cité de projet) les handicaps dans le travail et/ou dans l'emploi se sont multipliés depuis les années 70.

Une autre inégalité émerge par rapport à une nouvelle technologie, c'est la « fracture numérique ». Les techniques et leur usage ont certes été toujours sources d'inégalités mais ici il s'agit d'un domaine posé comme vital : celui de la maîtrise de l'information censée être à la base de la société post-moderne (de la culture à l'emploi en passant par la participation politique). De fait, une enquête du CREDOC de 2002 fait apparaître que la possession d'un ordinateur et l'accès à internet est très différenciée selon le diplôme (68% des diplômés du supérieur possèdent un ordinateur et 47% sont connectés contre respectivement 15% et 8% pour les non diplômés), le revenu (74% et 54% pour un revenu supérieur à 3049 €, 26% et 10% pour un revenu stable de moins de 915 €), l'âge (6% et 4% pour les plus de 70 ans), la CSP (40% des « professions intermédiaires » connectés contre 15% des ouvriers). Un effort important est réalisé par l'Etat pour lutter contre cette nouvelle inégalité (à l'école, aides aux entreprises pour équiper leurs employés) avec l'espoir, sans doute un peu naïf, que l'égalisation d'accès aux NTIC permettrait de lutter contre d'autres formes d'inégalités (par exemple, en matière d'accès à l'éducation). En fait, selon Fabien Granjon, la maîtrise professionnelle des NTIC permet aux entreprises une nouvelle forme d'exploitation qui, au lieu de rapprocher les conditions, génère un nouvel ensemble de dominés : le « cognitariat », obligé de céder une force de travail intellectuelle aux conditions du capital. De façon moins polémique, on peut simplement faire remarquer que, comme pour les médias audio-visuels, l'égalité d'accès ne signifie pas égalité d'usage et c'est, bien sûr, celle-ci qui est déterminante.



3) L'inégalité des chances

La question de l'inégalité des chances est au cœur des sociétés démocratiques puisque s'il est toujours possible de justifier une inégalité de résultat, il est fondamentalement contraire à l'idéal démocratique que la condition sociale de départ puisse déterminer la position sociale à l'arrivée. Parmi les facteurs explicatifs de l'inégalité des chances, telle qu'elle peut ressortir d'une transposition de l'analyse bourdieusienne de la reproduction sociale, le capital culturel joue au cours du siècle un rôle de plus en plus important au détriment du capital économique en raison du déclin des travailleurs indépendants mais on peut noter que, dans les années récentes, les données économiques liées à la scolarisation pèsent d'un poids accru avec l'allongement de sa durée et le développement de compléments d'enseignement de nature privée. Selon Thélot et Vallet, sur le XXe siècle on assiste à une réduction de l'inégalité face à l'école en fonction de l'origine sociale mais le processus de réduction s'est ralenti au cours des 20 dernières années, son effet est plus sensible pour les hommes que pour les femmes et la dévalorisation des diplômes l'a atténué. Cependant, Goux et Maurin et, plus récemment, Marie Durut-Bellat, insistent sur le maintien, voire le creusement de l'inégalité d'accès aux postes les plus élevés de la hiérarchie (notamment la part des enfants de CPIS en CPGE est passée de 38 à 43% de 1984 à 1994 selon l'enquête d'Albouy et Wanecq). Le processus de démocratisation quantitative au cours du siècle s'est peu accompagné d'une démocratisation qualitative, le jeu des filières en lycée et des domaines d'études dans le supérieur donnent en fait à la démocratisation un caractère ségrégatif à travers la diversité des stratégies familiales qui peuvent refléter soit l'emprise de l'appartenance de classe (« ces filières-là ne sont pas pour nous »), soit un calcul rationnel différencié par les conditions de départ (calcul coûts/avantages biaisé par la capacité financière et socioculturelle à les appréhender) soit des données plus complexes qui associent valeurs, expériences, influence des pairs,... (cf. Marie Duru-Bellat et Agnès Van Zanten). Dans le cadre d'une approche strictement économique, Pierre Merle constate que de 1985 à 2000 que l'écart entre le coût de l'éducation des 10% des élèves qui coûtent le moins et les 10% qui coûtent le plus est passé de 1,75 à 1,88 ce qui ne plaide pas en faveur d'une école moins inégale puisque le coût dépend d'abord de la durée de la scolarité et que c'est pour les catégories supérieures qu'elle reste la plus longue.

L'inégalité des chances ne se résume pas à la différence de réussite scolaire et de poursuite d'études selon le milieu social puisqu'à diplôme égal la position sociale varie selon l'origine sociale (cf. paradoxe d'Anderson) ce sont des facteurs sociaux qui pèsent dans la valorisation du diplôme (rôle notamment du capital social). L'étude de Goux et Maurin en 1997 confirme ce constat en montrant de surcroît que la position sociale d'origine a plus d'influence que le diplôme dans l'accès à la position sociale terminale et que son poids augmente avec le déroulement de la carrière professionnelle. Il convient donc de relativiser le rôle de l'école dans l'inégalité des chances ; les processus complexes, évolutifs et parfois contradictoires, de construction de la société par les acteurs sont déterminants (ne serait-ce que la perception même de l'école comme le montre Dubet).

Dans une société nécessairement stratifiée, l'égalisation des chances a nécessairement pour des mouvements de mobilité sociale ascendante et descendante eux-mêmes fonction des transformations sociales (mobilité structurelle). Lorsque la mobilité structurelle est nettement ascendante, comme ce fut le cas jusqu'au années 80 (progression des cadres et professions intermédiaires, baisse des petits agriculteurs, des petits commerçant puis des ouvriers), l'inégalité d'accès aux positions sociales les plus élevées est masquée et finalement acceptable puisque l'ascension sociale domine. Mais à partir des années 80 « l'ascenseur sociale est en panne » et les mouvements de mobilité sociale descendante se multiplient ce qui engendre une crispation des catégories menacées et Merllié et Prévot ne

peuvent que souligner qu'une véritable égalité des chances supposerait que le coût de la mobilité descendante soit réduit ce qui ne peut se concevoir que dans une structure sociale peu hiérarchisée ce qui réduirait d'autant l'intérêt d'une mobilité ascendante. Finalement l'égalité des chances n'est guère dissociable de l'égalité de résultats, ce qui rejoint à la fois les intuitions de Tocqueville qui associait l'égalité des chances à la « moyennisation » et les analyses marxistes qu'on peut associer à une lecture possible de Bourdieu : le problème n'est pas de définir des chances individuelles à se placer dans la structure mais de remettre en cause la structure sociale. L'inégalité des chances n'est donc pas dissociable des autres inégalités non seulement en raison de leurs capacités explicatives mais aussi de la dialectique qui les lie dans le processus de production/reproduction de la société.

La perspective adoptée jusqu'ici s'appuyait sur les outils traditionnels de l'analyse sociologique des inégalités même si elle pouvait autoriser des développements articulés aux transformations de la société contemporaine. Des visions plus radicales s'appuient sur ces transformations pour envisager une nouvelle façon d'envisager les inégalités.



C - VERS DE NOUVELLES APPROCHES DES INEGALITES

Des phénomènes aussi divers que l'individualisme, la perte de visibilité des structures sociales, la mondialisation ont conduit divers sociologues à repenser l'approche des inégalités.

1) Inégalités structurelles et inégalités dynamiques

Lemel et Galland font apparaître que l'appartenance socioprofessionnelle n'explique plus que 16% de l'inégalité de revenus en 1990 alors qu'elle en expliquait 25% en 1975. Cette évolution traduit la perte de pertinence des CSP dans l'analyse de la société (déjà évoquée à propos de l'inégalité des revenus) ce qui conduit Rosanvallon et Fitoussi à développé une distinction entre inégalités structurelles et inégalités dynamiques. Les premières se réfèrent aux modes de structuration traditionnels de la société (groupes sociaux inscrits dans une hiérarchie économique, culturelle ou autre) ; elles font l'objet d'une représentation sociale et sont fortement intériorisées, qu'il s'agisse de les dénoncer ou d'en prendre son parti. Elles sont loin d'avoir perdues toute pertinence mais leur capacité explicative régresse ; en d'autres termes, et pour reprendre le vocabulaire de Berger et Luckmann, elles seraient en voie de réification. Les secondes traduisent l'émergence d'une société où domine l'autonomie des individus, le changement rapide et l'instabilité, elles ne sont pas nouvelles mais ne représentaient dans le passé que des moments de transition (un passage par le chômage entre deux emplois de cadre pour l'un et pas pour l'autre). Désormais, c'est le parcours qui prime sur les situations : chaque étape (ou chaque « nœud ») est une actualisation de différences multiformes qui peuvent s'avérer à ce moment déterminantes (par exemple, dans l'obtention d'un emploi, à diplôme, origine sociale, expérience équivalents, le facteur différenciant peut être l'aspect physique qui fonctionne à ce moment comme une inégalité). On se rend ainsi compte que la capacité prédictive des catégories usuelles d'analyse se réduit (des individus équivalents par le sexe, l'âge, l'origine sociale, le diplôme... peuvent avoir des parcours opposés) ; ces classifications apparaissent de plus en plus figées. Le développement des inégalités dynamiques pose un double problème : celui de leur légitimation et celui de leur mesure. Pour ce dernier point, il faudrait pouvoir raisonner sur des parcours individuels ce qui ne peut guère se faire sous la forme d'une enquête à grande échelle. La question de la légitimation est primordiale : faute d'une référence à un ou plusieurs facteurs inscrits dans le stock de connaissances sociales (« c'est parce que c'est une

femme, un ouvrier... ») on ne peut pas plus avancer une justification qu'un remède ; on tend ainsi à des légitimations magique (« pas de chance ») et/ou lié à la psychologie de l'individu (« ce n'est pas un battant ») qui ont un commun d'évacuer les mécanismes producteurs des inégalités par la société.



2) Approche nationale et cosmopolitique des inégalités

Dans une perspective très différente, Ulrich Beck propose rien de moins qu'une nouvelle théorie critique des inégalités. Il part d'une opposition fondamentale entre ce qu'il appelle le « nationalisme méthodologique » en sciences sociales et l'optique « cosmopolitique », il reproche au premier d'avoir identifié Etat national et objet d'étude de la sociologie, attitude que la mondialisation rend parfaitement inadaptée. Le problème n'est pas simplement un problème d'espace, il est dans la manière de produire la connaissance sociologique (il ne s'agit donc pas de transposer les méthodes d'analyse du social mais d'en élaborer de nouvelles). Vis-à-vis de l'inégalité, il s'agit de se centrer autour de ses modes de légitimation, le premier, qui ne nous retiendra pas renvoie à la performance et le second au principe d'Etat national (l'inégalité se légitime par les contraintes de fonctionnement **interne** de l'Etat national : il faut des généraux et de simples soldats) qui a pour effet d'exclure les « grandes inégalités » qui sont mondiales au profit des « petites » qui sont celles que l'Etat peut renvoyer à lui-même (autodescription, autocontrôle) ; les grandes inégalités sont ainsi légitimées par leur disparition du cadre de l'analyse sociologique, cette légitimation est négative dans la mesure où elle est non réflexive puisqu'il n'y a pas de retour sur lui d'un ensemble posé comme extérieur (en clair, il est hors de question de produire l'assentiment des non privilégiés puisqu'ils sont en dehors du cadre). En développant un peu, Beck montre que les inégalités mondiales sont systématiquement imputées à un cadre national, que celui-ci fonctionne avec des normes d'égalité internes (l'égalité des citoyens, par exemple), qu'il n'est, en réalité, pas possible de comparer les inégalités d'un pays à l'autre puisqu'elles n'ont pas le même sens et, finalement, c'est l'inaction qui est légitimée. Simplement, il s'avère de plus en plus difficile de maintenir une ligne de partage entre « grandes » et « petites inégalités » en raison de la circulation accrue des hommes, des idées et des biens : la cité mondialisée concentre les unes et les autres, une stratification sociale mondialisée se met en place (élite cosmopolite, émergence de « classes moyennes » dans les pays du Sud, tiersmondisation des populations précaires dans les pays riches). Pourtant, la perception strictement nationale des inégalités risque de perdurer en raison de la conjonction d'une perspective sociologique archaïque (représentée notamment par Bourdieu) et des intérêts de l'Etat national qui verrait s'effondrer à la fois la légitimation interne des inégalités et les moyens mis en œuvre pour les réduire. Le travail d'une sociologie cosmopolitique des inégalités est donc de détruire les mécanismes d'occultation des inégalités par l'approche nationaliste de la sociologie et de proposer de nouveaux concepts et de nouveaux programmes de recherches permettant une réflexion globale sur la légitimation des « grandes » inégalités et donc sur les moyens d'agir sur celles-ci. « Que les concepts sociologiques restent muets face aux inégalités mondiales est un scandale ».

Ces deux approches ont en commun de poser la question de l'évolution des inégalités dans une société qui semble en avance sur ses représentations mais elles peuvent être toutes les deux soupçonnées d'introduire des façons de légitimer le maintien d'inégalités contre lesquelles il serait devenu inutile de lutter puisqu'elles auraient perdues leur pertinence.

II - LES PROBLEMATIQUES LIEES AUX INEGALITES ET A L'EXCLUSION

L'examen, lui-même problématique, des inégalités conduit à diverses interrogations qui tournent autour de la place tenue par les inégalités et leur légitimation ainsi que celle occupée par l'intégration dans la production de la société contemporaine. La première perspective recouvre les analyses historiques de la sociologie (de Tocqueville à Bourdieu en passant par Marx et Weber) et des développements contemporains en se centrant sur la place des inégalités dans la compréhension de la dynamique globale des sociétés. Mais le dernier tiers du XXe siècle a vu, notamment sous l'effet des impasses impliquées par des politiques jugées « égalitaristes », se développer une nouvelle perspective, relativiste et individualiste, qui met, à travers la vision de J. Rawls, l'accent sur la justice et qui sera questionnée dans un troisième temps à travers les approches de Nozick, Waltzer et Sen.



A - LES INEGALITES DANS LA COMPREHENSION DE LA DYNAMIQUE GLOBALE DES SOCIETES

Après avoir présenté l'opposition entre les processus de différenciation sociale et l'aspiration égalitaire, on examinera les approches qui voient dans les inégalités cumulatives la marque de l'emprise de la structure sociale et celles qui ne voient à travers leur dispersion que la marque de la diversité des hiérarchies sociales pour terminer par l'examen d'une vision qui vise à substituer à une approche en termes de clivages hiérarchiques une perspective mettant l'accent sur l'intégration.

1) Division du travail et idéal égalitaire

La différenciation sociale est une donnée historique liée aux différentes formes de la division du travail (métiers, sexe, âge ou autre) qui, dans sa dimension économique tout au moins, a connu un approfondissement associé au processus de rationalisation qui développe l'expertise spécialisée dans l'optique webérienne ou à l'accroissement des relations sociales et à la nécessité de préserver le lien social de la concurrence dans l'optique durkheimienne. A partir de là, il n'est pas étonnant que des différences fonctionnelles puissent déboucher sur des différences dans l'accès aux ressources rares (biens matériels, par exemple). Alors que Durkheim défend l'idée que rien ne justifie socialement d'accorder plus aux uns qu'aux autres puisque ce qui prime c'est le caractère nécessairement collectif et complémentaire des fonctions. En revanche, Parsons apporte une justification fonctionnelle à l'inégalité. Pour ce dernier, le caractère plus ou moins important d'une fonction sociale nécessite des gratifications matérielles ou symboliques qui se traduisent par des inégalités sociales. Simplement, la faiblesse d'une telle approche se situe dans la difficulté d'appréhender le rôle plus ou moins vital d'une fonction sociale et elle conduit, selon Chamborédon, à déceler l'importance d'une fonction à partir des gratifications qui lui sont attribuées dans un raisonnement circulaire consistant à justifier la gratification par la fonction et la fonction par la gratification. Une différenciation sociale n'implique pas nécessairement la production d'inégalités au delà du champ dans lequel elle se situe (une position hiérarchique de commandement dans une entreprise ne suppose pas un pouvoir qui s'exercerait en dehors de l'entreprise) ; c'est déjà ce que Tocqueville décelait quand il distinguait, dans son célèbre exemple du maître et du serviteur, la différenciation ponctuelle des positions dans le rapport professionnel (selon lui librement accepté) et le sentiment général d'égalité qui s'impose, au delà, à l'un et à l'autre.

En effet, à la différenciation liée à la division du travail s'oppose, dans la société moderne, une aspiration égalitaire qui tend à traduire en inégalités toute différence qui

mettrait en jeu le fonctionnement d'ensemble de la société. Le débat ouvert sur les inégalités oppose ainsi une vision dans laquelle elles s'inscrivent dans la production et la reproduction de la société à une perspective qui voit en elles la traduction ponctuelle d'un rapport social dans des circonstances particulières qu'on peut saisir statistiquement mais qui n'a pas de caractère déterminant. Ce débat se prolonge dans l'opposition entre égalité formelle (politique et juridique) et inégalités réelles et dans celui de la légitimation de certaines inégalités qui peut arriver à toutes les recouvrir sauf l'inégalité des chances qui paraît en voie de disparition dans une société démocratique chez Tocqueville et constituer un déterminant externe et pathologique de la division du travail pour Durkheim.



2) Inégalités cumulatives et structure sociale

Du côté de la première vision dans laquelle les inégalités se combinent, se cumulent et s'entretiennent, on va trouver l'analyse marxiste qui, à partir de l'inégalité originelle dans la possession ou non du capital parallèle à l'inégalité devant la nécessité ou non de vendre sa force de travail et le rapport de domination qui en découle, décline l'ensemble des inégalités économiques, culturelles et politiques elles fixent ainsi la société en groupes sociaux antagonistes. Les dominés prennent progressivement conscience du caractère injuste, illégitime et autoentretenu des différenciations sociales qu'ils dénonceront avec de plus en plus de vigueur. L'approche contemporaine de Bourdieu s'inscrit dans cette perspective en introduisant des éléments de sophistication à travers la différenciation de deux formes de capital (économique et culturel) qui alimentent deux catégories distinctes d'inégalités jouant en faveur de fractions différentes de la classe dominante (les inégalités de revenus ne coïncident pas tout à fait avec les inégalités socioculturelles), pas tout à fait parce que tendanciellement les avantages et les inconvénients se concentrent dans la hiérarchie sociale (les intellectuels n'ont pas les plus hauts revenus mais ils sont loin d'avoir les plus bas !). En outre, à travers la distinction, Bourdieu fait apparaître le travail constant d'actualisation des inégalités par les pratiques sociales et culturelles dont la raison d'être est de marquer la continuité et l'irréversibilité de la distance sociale. Si, par exemple, les cadres fréquentent plus l'opéra que les ouvriers ce n'est pas qu'objectivement celui-ci serait un genre difficilement accessible mais c'est parce que les cadres fréquentent l'opéra qu'il est représenté comme un genre difficile ; la différence de pratiques est ainsi socialement signifiante : elle exprime la différence de légitimité des unes et des autres, légitimité déterminée par la classe dominante qui peut l'adapter si le caractère distinctif de la pratique s'estompe : si le taux de fréquentation de l'opéra par les ouvriers augmente, la légitimité se déplacera vers autre chose (un auteur, par exemple : Mozart deviendra banal, c'est Richard Strauss qu'il faut aller entendre !). Dans cette optique, les inégalités socioculturelles apparaissent comme un système complet de différences qui traduit et actualise des rapports de classes marqués par un éthos, c'est-à-dire l'intériorisation des valeurs propres au groupe, qu'elles contribuent à façonner. On est ainsi conduit à voir dans les limites de la mobilité sociale l'expression des tendances fortes à la reproduction sociale puisque la transmission d'un capital d'abord culturel, l'acquisition d'un habitus de classe sont autant d'éléments structurels qui défient les prétentions de la société démocratique à assurer, au delà de l'égalité formelle, l'égalité des chances.

3) Diversité des inégalités et moyennisation

L'autre perspective va mettre l'accent sur le caractère divers des inégalités touchant tour à tour les catégories les plus variées (des CSP au sexe en passant par l'âge, le lieu de résidence...) et de façons parfois opposées (les cadres gagnent plus mais travaillent plus longtemps) tendant à rendre caduque toute vision systématique brisant ainsi la prétention à une lecture homogène de la société et de ses mécanismes à travers ses inégalités. On insiste,

en suivant Weber, sur leurs fondements variés et non nécessairement congruents : les inégalités reposant sur l'accès au pouvoir ne mettent pas en jeu les mêmes ensembles que celles qui renvoient à l'accès aux biens. A partir de là, la voie à une légitimation des inégalités est largement facilitée : chacun a son lot de handicaps et de privilèges et la société est largement « ouverte » selon la vision de Popper. En outre, la tendance est à une réduction historique des inégalités qu'on ne veut pas voir conformément à la loi de Tocqueville selon laquelle plus l'égalité progresse, plus l'inégalité paraît insupportable et, loin d'opposer de grandes masses sociales, les inégalités tendent à se réduire au regard qu'on jette sur « le jardin du voisin » (selon l'expression de Fourastié). En ce sens, une telle vision exprime la conviction d'un processus de moyennisation et d'individualisation qui débouche sur l'effacement des classes sociales .

On voit donc que l'enjeu de la lecture des inégalités est ni plus ni moins que celui de la représentation de la société et de son évolution. Bien entendu, l'examen des données statistiques apporte des arguments dans les deux sens d'autant plus qu'il est assez facile de les convoquer pour soutenir l'une ou l'autre des thèses. Nous retiendrons à titre d'exemple, un travail récent de Bihl et Pfefferkorn (1999) qui mesure 32 indicateurs d'inégalités entre CSP allant du revenu à la participation politique en passant par le chômage et la lecture. Il ressort que les CPIS ont la situation la plus favorable dans 13 cas , une situation favorable dans 3 cas et ne sont jamais en situation défavorable alors que les ouvriers non qualifiés sont dans la situation la plus défavorable 16 fois et dans une situation défavorable 2 et ne sont jamais dans une situation favorable. Un tel constat semble donc nettement plaider en faveur du caractère cumulatif des inégalités mais il est toujours possible de contester la pertinence des indicateurs et des regroupements retenus (par exemple, la part du budget consacrée à la culture indique-t-elle une différence ou une inégalité significative ? Est-elle d'abord liée à l'appartenance socioprofessionnelle ou au lieu de résidence, sachant que les CPIS sont fortement sur-représentés dans le centre des grandes villes ?). Tout ce qu'il est possible de dire c'est que manifestement la sensibilité sociale à l'inégalité n'a pas régressé même si les perceptions et les représentations semblent devenues beaucoup plus confuses coincées entre une vision forte des inégalités quelque peu réifiée et une vision qui cherche à lui substituer toute une batterie de légitimations sur lesquelles portent un fort soupçon de justification a posteriori du creusement des inégalités. Il faut dire qu'en effet, le débat a aujourd'hui tendance à se déplacer de l'analyse de la structure sociale vers une interrogation philosophique sur la justice sociale.



4) De l'exploitation à l'exclusion

Une autre manière d'appréhender le problème des différenciations sociales a été développée par Touraine qui considère que le passage d'une société industrielle à une société post-industrielle, modifie la compréhension de la société. La vision en termes d'oppositions hiérarchiques, que donneraient à voir des inégalités procédant fondamentalement d'un rapport de domination dont la représentation historique est la théorie marxiste de l'exploitation, n'est plus pertinente. Désormais, la société serait beaucoup plus marquée par le décrochage d'individus et de groupes en termes de normes et d'intégration, les « exclus » ne constituant pas des exploités dans la mesure où ils ne participent pas à l'interdépendance sociale. L'explication en est que la société post-industrielle est marquée par des ruptures engendrées par l'accentuation de la concurrence et l'accélération du changement technique : une partie de la population n'arrive pas à suivre l'évolution des normes de production, de consommation, de mode de vie.

Cette approche rencontre effectivement une réalité qui s'impose avec le développement du chômage de masse et de la précarité mais aussi l'affaiblissement des liens familiaux et civiques. Les premiers régressent sous l'effet de la désinstitutionnalisation de la famille qui jouent sur les mécanismes d'intégration (défaillances de la socialisation) et sur la remédiation à des difficultés économiques (cf. Paugam : pauvreté intégrée et pauvreté disqualifiante). Le lien civique est mis à mal, selon Schnapper, par l'immigration qui pose la double question des droits des non citoyens et celle de la cohérence entre l'affirmation de l'égalité des droits entre citoyens et la réalité des inégalités qui touchent plus particulièrement les populations fragilisées, notamment d'origine étrangère.

Robert Castel critique Touraine en insistant sur la continuité de l'évolution sociale. Ce qu'il appelle la désaffiliation sociale plutôt que l'exclusion est un processus qui voit se distendre progressivement les solidarités particulières et globales entretenues par un individu, essentiellement à travers l'accroissement de la vulnérabilité au travail. Cette évolution ne résulte pas de changements structurels inéluctable dans la société mais de décisions prises par les acteurs de la vie politique et sociale et il est bien difficile de soutenir en quoi la précarisation de l'emploi serait une modification du rapport salarial qui viserait autre chose que la domination du capital.

Dubet propose un dépassement des deux approches. Déjà aux Etats-Unis on a forgé le terme d'underclass pour désigner un groupe ou des problèmes de pauvreté s'associent à des problèmes d'intégration, des individus largement exclus des processus de production constituerait un véritable groupe social et non une collection de situations particulières identiques. Par ailleurs, les phénomènes d'exclusion touchent les mêmes groupes de façon différenciée ce qui laisse apparaître le rôle central des processus d'intégration et de socialisation à travers l'expérience du sujet et aussi l'exigence accrue de conformité sociale : paradoxalement l'exclusion se développe parallèlement au renforcement des mécanismes d'intégration (par exemple, la scolarité a progressé, imposant un moule social à une proportion de plus en plus grande de jeunes et, en même temps, l'absence de diplôme, l'échec scolaire sont devenus des facteurs d'exclusion). L'exclusion a sans doute modifié le système des rapports de classes et la perception des inégalités sans pour autant ramener la société à une vaste classe moyenne avec à sa périphérie des individus ou des groupes en situation de rupture. En effet, l'exclusion est une façon de légitimer les inégalités parmi les inclus (en leur faisant percevoir leurs privilèges relatifs) et elle est produite par le système des relations économiques et sociales des inclus (qu'il s'agisse des exigences normatives ou des conditions économiques) ; elle n'est pas simplement la marque d'un parcours individuel, elle met aussi en jeu des facteurs liés au fonctionnement de la société.



B - L'APPROCHE RAWLSIENNE ET LES PROBLEMATIQUES RICHESSE/JUSTICE SOCIALE

Confrontée à la pression égalitariste née de l'émergence du peuple comme acteur central de la société, la première ligne de défense des libéraux a été de poser la question de la compatibilité entre égalité et liberté, le modèle de cette interrogation se trouvant bien entendu chez Tocqueville. Cette approche est suffisamment riche pour qu'on ne la perde pas de vue mais c'est ici la seconde ligne de défense du libéralisme (que Tocqueville n'ignorait d'ailleurs pas) qui va être développée, celle qui a mobilisé les économistes. Ces derniers ont apporté dès le XVIIIe siècle la légitimation des inégalités à partir de l'argument de l'efficacité : qu'il s'agisse de la mobilisation de l'épargne, de l'incitation au travail, de la motivation à innover, un certain niveau d'inégalités était nécessaire pour assurer la croissance

économique. Cette manière de voir a été critiquée notamment par les keynésiens qui faisait apparaître que la réduction des inégalités pouvait avoir des effets favorables sur la croissance à travers la stimulation de la demande ; d'autres arguments, développés en particulier par Sen, viendront relativiser la position libérale. C'est un philosophe libéral, John Rawls, qui va reprendre la question en s'interrogeant sur les conditions de combinaison de l'égalité et de l'efficacité dans une société juste.

1) Les hypothèses

Rawls part de l'hypothèse que chaque individu est relativement libre, vise à maîtriser sa propre vie et a conscience que chacun cherche à en faire autant. Pour atteindre l'objectif central de son existence chacun a besoin de coopérer avec autrui (thématique du contrat social), le libéralisme de Rawls est donc un libéralisme solidariste. La coopération entre les membres de la société repose sur une exigence d'équité, c'est-à-dire sur le sentiment que les charges et les avantages de la coopération sont justement répartis. Il s'agit de déterminer les principes sur lesquels peut se fonder la justice sociale. Tout d'abord, il est hors de question que les principes de justice régulent directement les rapports entre individus, ils s'expriment à travers une « structure de base », c'est-à-dire les institutions sociales et politiques, il y a donc médiation par la totalité : c'est l'ensemble qui met en œuvre les principes de justice. De plus, Rawls dégage l'idée de l'existence de « biens premiers » qu'il définit comme les biens qu'il est nécessaire d'être doté pour maîtriser sa vie et pour concilier celle-ci avec celle des autres (par exemple, avoir un revenu suffisant pour ne ni mendier ni voler). Plus précisément, il dégage trois ensembles : celui qui concerne les libertés de base (civiles, politiques, circulation, choix du métier...), les conditions socio-économiques et statutaires (répartition des revenus, accès aux responsabilités...) et ce qu'il appelle la base sociale du respect de soi (ce qui permet d'affirmer sa propre valeur sociale) ; il associe ainsi les bases du libéralisme politique classique, le souci redistributif et égalitaire et la question de l'intégration. Rawls pose, dans l'abstrait, une situation originelle dans laquelle les membres de la société savent quels sont les biens premiers et quelles sont les procédures possibles de la justice mais ils ignorent tout de leur situation future relativement aux autres (c'est « le voile d'ignorance »). Ils peuvent donc élaborer des principes de justice sans savoir s'ils se mettront en œuvre pour eux ou non.



2) Les principes de justice

Rawls définit ainsi deux principes de justice : « Chaque personne a un droit égal à un système de libertés de base égales pour tous, qui soit compatible avec le même système de libertés pour tous » ; « Les inégalités économiques et sociales doivent satisfaire à deux conditions : a) elles doivent d'abord être attachées à des positions et des fonctions ouvertes dans des conditions de juste égalité des chances b) elles doivent procurer le plus grand bénéfice aux membres les plus désavantagés de la société ». Une lecture rapide conduit à voir dans le premier principe un simple rappel à l'association de la liberté et de l'égalité politique, chère aux pays démocratiques et à se concentrer sur le second principe dont le premier aspect semble se référer à la méritocratie et à l'égalité des chances, c'est le second qui semble novateur : toute inégalité est acceptable si elle profite aux plus pauvres, autrement dit, tant que l'inégalité accroît l'efficacité économique et que les pauvres retirent quelque chose de l'enrichissement, elle est acceptable. Cependant, selon Simon Wuhl, le premier principe mérite qu'on s'y arrête. D'une part, il est premier en termes de priorité : s'il entre en

opposition avec le second principe (une mesure visant à accroître l'égalité des chances peut assigner à chacun un métier, par exemple) c'est lui qui l'emporte ; on a voulu y voir la référence obligé d'un libéral au primat de la liberté sur l'égalité mais on peut aussi faire remarquer que la propriété n'est pas une liberté de base et que, si l'égalité de base l'impose, il est parfaitement possible de contester le maintien d'une inégalité pour des raisons d'efficacité (par exemple, ne pas indemniser les chômeurs pour les obliger à chercher du travail et les faire contribuer à la richesse va à l'encontre de l'égalité de base dans le choix du métier). L'objectif d'égalité des chances est également beaucoup moins anodin qu'il n'y paraît puisqu'il ne s'agit pas seulement de jouer sur la redistribution des moyens mais aussi sur la structure de base, c'est-à-dire le cadre institutionnel et social, on s'attaque aux facteurs de l'inégalité des chances qui renvoient à d'autres inégalités touchant le revenu, le patrimoine, la culture... et, plus encore, Rawls considère que l'inégale répartition des richesses et des revenus sur la base du talent (méritocratie) est aussi contestable que celle fondée sur l'origine sociale puisque aucune compétence ne peut être appréciée en dehors de celles des autres, il y a complémentarité mutuelle (c'est un retour à Durkheim et à la problématique de l'intégration). A partir de là, il devient difficile d'adhérer à l'usage fait de Rawls dans une perspective de remise en cause des politiques de redistribution : légitimer les inégalités au nom de l'efficacité se heurte aux autres principes de justice ; prétendre substituer à l'égalitarisme, niveleur et, au bout du compte injuste, le concept d'équité en s'appuyant sur le fait que Rawls définit la justice comme équité et qu'il considère qu'il « faut d'abord donner plus de chances à ceux qui en ont le moins » se heurte au fait que la justice repose sur des principes généraux qui effectivement s'appliquent à des cas particuliers, il n'y a pas opposition entre égalité et équité mais interdépendance (on peut remarquer que le rapport Minc n'a pour toute référence absolue que l'efficacité économique, la justice sociale est contingente, liée aux données historiques, autrement dit elle est de l'ordre de la libre appréciation alors que l'efficacité s'impose).

C - LES CRITIQUES DE L'APPROCHE RAWLSIENNE

Rappelons pour mémoire l'objection marxiste qui insiste sur le caractère réducteur d'une vision qui ne prendrait pas en compte la genèse des inégalités dans la production et l'objection égalitarienne qui pose qu'il n'est pas sûr du tout que les individus jugent plus équitable une société où les plus riches ont un revenu 1000 fois plus élevé que les plus pauvres même si ces derniers ont un revenu décent par rapport à une société où l'écart est moindre même si dans l'absolu les pauvres sont plus pauvres. On se centrera ici sur les critiques de penseurs contemporains qui se situe dans une mouvance mettant au centre l'individu : Nozick, Walzer et Sen.



1) Le libéralisme libertarien de Robert Nozick

Le philosophe américain Nozick a repris et radicalisé la perspective libérale contre Rawls qui, au contraire, comme on l'a vu l'atténue fortement. Pour Nozick, reprenant la distinction classique entre libertés négatives (ne pas être obligé à...) et libertés positives (disposer des possibilités de...), toute action visant à accroître les libertés positives au nom d'un principe de justice sociale, comme le préconise Rawls, débouche nécessairement sur la contrainte et donc une atteinte aux libertés négatives ne serait-ce que parce qu'il ne serait possible d'augmenter les possibilités de chacun que dans certains domaines, ceux que la puissance publique aurait mis en avant (par exemple la réduction des inégalités de revenus). Deux effets collatéraux contribueraient à renforcer la menace sur les libertés négatives : d'une part l'accent mis sur certaines inégalités les érigeant en normes de référence et d'autre part, la frustration engendrée par le fait de ne pas atteindre la norme d'égalité : la logique de

réduction des inégalités est une logique cumulative et liberticide. Il est, en effet, tout à fait impossible d'atteindre l'égalité dans n'importe quel domaine sans attenter aux libertés (le contrat social est impossible dans ce domaine) Nozick donne l'exemple d'un joueur de basket particulièrement brillant, chaque Américain serait prêt à donner librement ne serait-ce qu'une petite somme pour qu'il joue sans avoir le sentiment d'enfreindre les principes égalitaires, pourtant la multiplication de cet acte fera du joueur un multimillionnaire ; la seule solution égalitaire est d'interdire cet acte libre.

La position libertarienne de Nozick rejoint celle d'Hayek pour qui il est totalement impossible qu'existe une justice sociale à vocation redistributrice et que seule doit être mise en avant la justice tout court qui doit permettre de préserver la loi et les droits civils de chacun, c'est-à-dire des procédures justes et si la procédure est conforme à la justice (pas de vol, pas de tricherie,...) alors le résultat est nécessairement juste même s'il est inégalitaire. Le principal intérêt de l'analyse de Nozick réside dans le fait qu'il met, à juste titre, l'accent sur le caractère multidimensionnel de l'égalité mais c'est pour faire de son atteinte un objectif utopique alors qu'il est possible d'un tenir compte pour dégager l'idée d'une égalité complexe qui s'opposerait au principe de l'égalité simple de Rawls.

2) L'égalité complexe de Michael Walzer

On peut développer deux critiques d'une certaine lecture de Rawls renvoyant toutes les deux à une approche univoque de l'égalité. La première porte sur la faiblesse de la prise en compte des conditions politiques de la mise en œuvre des principes de justice : la participation des citoyens à l'élaboration de la décision politique semble une donnée secondaire (le problème est fondamentalement technique). La seconde porte sur une lecture trop exclusivement économique induite par le lien établi entre égalité et efficacité économique. Dans les deux cas c'est la non prise en compte de certaines dimensions qui font interpréter l'approche rawlsienne comme une approche trop simple de l'égalité. Dans son ouvrage « Sphères de justice », le philosophe américain Walzer développe l'idée qu'il y a une diversité de biens communs recherchés selon une diversité de communautés, chaque cas correspond à une sphère de justice. Cette approche a été reprise par Boltanski et Thévenot dans « De la justification ». Le problème fondamental est d'éviter qu'une sphère ne domine les autres et n'établisse un véritable monopole (comme la richesse qui prétend commander l'ensemble des domaines de la vie sociale) et donc d'admettre la pluralité des formes de l'égalité. Il devient ainsi possible de conjuguer une société où les marques identitaires et les différenciation sont de plus en plus marquées avec la perspective égalitaire. Comment ? Il faut que l'Etat s'oppose à toute forme de prédominance d'un bien marqué d'une valeur sociale sur les autres et cette opposition ne peut prendre forme qu'à travers l'intervention et la confrontation politique qui permet de faire progresser la reconnaissance sociale globale de diverses sphères de justice (en reconnaissant, par exemple, la légitimité du choix de certains groupes en fonction de caractéristiques culturelles même si ce choix constitue un handicap par rapport à la réussite professionnelle). Dans la vision de Walzer, l'exclusion procède de l'accent mis sur certaines formes d'intégration au détriment d'autres qui prennent une allure normative et « tyrannique » et exclut du champ social certaines formes de compétences ; l'exclusion est ainsi une injustice liée à la prédominance infondée d'une sphère sur les autres (par exemple, mettre l'accent sur l'accès aux ressources matérielles par l'emploi procède d'une vision dans laquelle c'est la sphère marchande qui est centrale).

On voit ainsi que la justice sociale passe à la fois par l'équité à l'intérieur de chaque sphère de justice qui relève des normes et des valeurs propres à chacune et par l'égalisation des sphères entre elles qui relève du consensus politique dans une société démocratique. C'est donc la mise en œuvre de libertés positives, notamment à travers la

participation politique, qui est au cœur de la justice sociale et leur interférence avec les libertés négatives se justifient lorsqu'il s'agit de préserver un équilibre entre les sphères (la redistribution des revenus se justifie lorsqu'il s'agit d'éviter qu'un revenu trop élevé permette de remettre en cause les critères de justice dans les autres sphères en imposant, par exemple, que l'artiste n'exerce son activité que de manière marchande pour le compte des plus riches).



3) Les capacités d'Amartya Sen

Sen va remettre en cause la perspective de Rawls par rapport aux biens premiers dont l'égalité d'accès constitue le premier principe de justice. Pour lui ce qui compte c'est la « capacité » c'est-à-dire la liberté dont une personne peut jouir réellement. Il considère que la finalité de la justice sociale est de permettre à chaque être humain de disposer d'un choix équivalent dans sa conduite de vie (il est donc plus large que Rawls qui associe la conduite de vie aux impératifs de la coopération). C'est ainsi que les libertés politiques, civiles mais aussi un niveau de revenu décent concourent à la capacité. Il montre que l'égalité de répartition des biens premiers ne garantit pas une capacité égale (ainsi une même liberté de mouvements ne permet au handicapé physique de se déplacer aussi facilement qu'un autre) et que la vision qui s'appuierait sur la différence de résultats ne permettrait pas d'affirmer qu'il y a une inégalité dans les capacités puisque chacun est libre d'utiliser ses capacités comme il l'entend et procéder à un fonctionnement de ses capacités différents. On retrouve ainsi l'optique de Walzer sur l'égalité complexe. Sen considère que l'optique de Rawls a permis de passer d'une vision de l'inégalité en termes de résultats qui faisait bon marché des processus et faisait de l'individu un être non responsable de ses accomplissements puisque les résultats étaient expliqués par des caractéristiques générales jugées déterminantes ; l'équité apparaît ainsi comme une façon de réconcilier la responsabilité et l'égalité de moyens. Mais elle est insuffisante parce que cette égalité de moyens porte sur les libertés d'accomplissement ce qui n'est pas l'étendue effective de ces libertés dans leur mise en œuvre. Ainsi, il est manifeste que les données de beaucoup de sociétés ne donnent pas aux femmes les mêmes possibilités d'accomplissement que les hommes même si l'égalité des droits et des libertés est reconnue, il est donc nécessaire de penser l'inégalité comme un processus complexe où interfèrent les données de départ, les choix individuels contraints et le contexte socioéconomique. Sen estime que la capacité permet de synthétiser ces différents aspects ; elle ne peut se mesurer qu'à travers des possibilités de parcours et l'appréciation qui peut être portée sur le caractère équitable de ces possibilités d'accomplissement et, même s'il admet que l'efficacité économique est à rechercher, ne serait-ce que parce qu'elle peut concourir à accroître la capacité, elle n'a pas à s'y substituer : Si un élargissement des capacités d'un groupe social devait se faire au détriment de l'efficacité économique, il n'y aurait pas à hésiter c'est l'efficacité qui devrait être sacrifiée (si, par exemple, l'ouverture de l'accès des femmes aux responsabilités dans les entreprises devaient se traduire par une réduction de l'efficacité, il faudrait quand même prendre les décisions allant dans ce sens au nom de l'équité s'il s'avère que cet accès leur est fermé et limite leurs possibilités d'accomplissement. En outre, on voit bien que l'exclusion est d'abord une atteinte à la liberté réelle et, à ce titre, constitue une des formes majeures de l'inégalité.

On voit ainsi que ces manières de percevoir l'égalité rendent beaucoup plus complexes les tentatives de lutte contre les inégalités qui constituent le prolongement de leur analyse pour qui les juge injustes, et à l'exception des tenants du libéralisme le plus extrême, c'est le cas de tous ceux qui se sont penchés sur la question.

III - LUTTER CONTRE LES INEGALITES

La lutte contre les inégalités est bien entendu d'abord du ressort de l'Etat, muni de la capacité de fixer des règles, de les imposer et d'organiser la redistribution des ressources dans un sens plus égalitaire. L'exigence égalitaire comme la redéfinition des problématiques liées à l'inégalité ont conduit à remettre en cause son fonctionnement en mettant en priorité l'accent sur une plus grande sélectivité, gage apparemment d'une plus grande efficacité dont la forme première est ce qu'on appelle « affirmative action » mais qui renvoie à des dimensions aussi à des données plus complexes

A - LE DEBAT SUR L'EFFICACITE DE L'ETAT SOCIAL

On présentera dans un premier temps, en privilégiant le cas français, la typologie des formes de l'Etat social, terme qu'on préférera à celui d'Etat-providence dans la mesure où il fait mieux apparaître que l'Etat n'est pas seulement pour but de lutter contre l'inégalité à travers la protection sociale mais aussi d'assurer l'intégration : pour Rosanvallon, il est « l'instituteur du social » et pour Castel, il se substitue aux groupes traditionnels d'intégration pour assurer une solidarité minimale qui évite la désaffiliation. Il n'est donc guère possible de dissocier la lutte contre les inégalités de celle contre l'exclusion.. Puis seront examinées la nature des critiques qui lui sont adressées avant de tracer un bilan de son action et de ses limites.



1) Formes et logiques de l'Etat social

La référence en termes de classification des types d'Etat du bien être est Esping-Andersen qui propose en 1989 de distinguer trois modèles. Le modèle dit libéral ou résiduel dans lequel la protection sociale est réservée aux plus démunis et plus une allure nettement stigmatisante, l'illustration en est fournie par les Etats-Unis. Le modèle social démocrate ou universaliste dans lequel un haut niveau de protection sociale touche l'ensemble de la société et sous-tend une forte ambition de transformation de la société vers plus de justice, l'illustration en est fournie par les pays scandinaves. Le modèle dit conservateur/corporatiste dans lequel la protection sociale est étroitement liée au statut professionnel ce qui donne à côté de l'Etat une place privilégiée aux syndicats et au patronat, les illustrations en sont l'Allemagne et la France.

Une distinction plus ancienne mais qui recoupe la précédente oppose l'Etat-providence bismarckien dont le financement repose sur des cotisations liées à un statut professionnel à l'Etat-providence beveridgien dans lequel le financement est assuré par l'impôt. Le premier peut ainsi développer une logique d'assurance : l'individu est protégé sous condition de cotisation, et le second une logique d'assistance : est ayant droit tout membre de la communauté qui est confronté à une difficulté.

Si on regarde le cas de la France, il tient en fait de tous les cas puisque si la base est bien assurantielle à travers une gestion de la sécurité sociale par les partenaires sociaux, il existe une protection sociale prise en charge par l'Etat qui vise les plus démunis, sans oublier la fourniture universelle de services publics. En effet, comme le souligne Lemel, la tradition révolutionnaire et la sociologie durkheimienne ont une vision universaliste de l'Etat comme lieu de concentration de la « pensée sociale », il est, au sens le plus fort, la tête de la société. L'existence d'un système assurantiel n'empêche pas l'Etat d'exercer une influence déterminante dans la protection sociale (cf. Paugam).

Ces distinctions permettent de faire apparaître plusieurs pistes à explorer : le degré d'intervention sociale publique (forte ou faible), les finalités de cette intervention : s'agit-il de pratiquer une prise en charge plus ou moins égalitaire des risques (redistribution horizontale) ou/et de viser une réduction des inégalités socio-économiques (redistribution verticale) ? les modalités de cette intervention (directe ou indirecte), les bénéficiaires de cette intervention (tous, les plus démunis, les cotisants). Ce sont ces pistes qui ont servi de support aux critiques qui sont apparues, notamment à partir des années 80.

2) Les critiques de l'Etat social

On ne reprendra que pour mémoire les critiques libérales traditionnelles de l'intervention de l'Etat en matière sociale, chez Hayek, par exemple : elle est économiquement contre-productive, elle est insensée puisqu'elle vise un objectif qui n'a pas de sens : la justice sociale, et elle est liberticide par les contraintes qu'elle impose.

Rosanvallon, dès 1981, a développé une approche plus nuancée dans laquelle l'Etat-providence n'est pas critiqué pour lui-même mais est décrit comme confronté à une triple crise : une crise de financement liée au ralentissement de la croissance économique alors même que les coûts sociaux augmentent, une crise d'efficacité liée à la difficulté de gérer des situations extrêmes, une crise de légitimité : la population commence à s'interroger sur le bien fondé d'un développement incessant d'une protection sociale. Les deux premiers points seront discutés lorsqu'il s'agira de faire le bilan de l'Etat social à la française ; à la suite de Dubet, c'est le dernier point qui retiendra le plus l'attention. La protection sociale apparaît à la fois segmentée par les intérêts corporatistes et donc fondamentalement inégalitaire (ce qui est un comble pour une institution supposée réduire les inégalités) et bureaucratique c'est-à-dire que la solidarité a perdu toute visibilité et s'est désencastré de la société. Comme parallèlement au développement de l'Etat social on a assisté à la régression des groupes intermédiaires, c'est la matière même de la coopération sociale qui est en cause.

Dans une perspective un peu différente, Dubet, repris par Castel, développe l'idée de la désinstitutionnalisation des cadres publics de la vie sociale, à commencer par l'école qui a bien du mal à remplir de façon égalitaire sa fonction d'intégration à la fois en raison de la conjonction d'inégalités de territoire de plus en plus marquées et d'une individualisation accrue des parcours de socialisation des jeunes. Castel insiste sur la contradiction qui s'établit de plus en plus entre un Etat qui doit assurer une solidarité et lutter contre les inégalités dans un cadre national et la production de l'inégalité à travers un lien réduit au marché à l'échelle mondiale.

Il ne faut pas perdre de vue que ces constats critiques bien intentionnés sont repris par des analystes qui le sont moins (comme Beatrice Majnoni d'Intignano qui y voit l'occasion de restreindre de la protection sociale et la confirmation de la nécessité de responsabiliser les pauvres). C'est donc à travers une appréciation des résultats qu'on peut montrer l'efficacité de l'effort de réduction des inégalités.



3) Le bilan de l'Etat social en France

On distinguera les faiblesses et les accomplissements dans une perspective historique.

Certains auteurs ont pu décrire la protection sociale comme une immense machine tournant à vide et sans effet sur les inégalités économiques d'abord. En effet, la redistribution en France est d'abord horizontale, c'est-à-dire que ses grandes masses concernent la solidarité des adultes vers les vieux, des bien portants vers les malades, des

ménages de petite taille vers les ménages plus grands. Cette solidarité assurancielle pourrait être l'occasion d'une redistribution verticale mais l'existence d'un plafonnement pour les prélèvements (notamment vieillesse) a plutôt un effet régressif. En outre, la diversité des régimes professionnels crée des inégalités de traitement difficilement justifiables par un principe d'équité dans le niveau des pensions comme de la prise en charge maladie. Cependant, l'échec le plus marquant de l'Etat social en France, selon Merrien, est d'avoir été incapable de réduire l'inégalité sociale devant la mort qui synthétise à la fois les inégalités en matière d'accès aux soins, les inégalités de conditions de vie et de travail et les inégalités socio-culturelles (qui pourraient aux différences d'accomplissement dans le langage de Sen). Un autre domaine d'insuffisance a été pointé à travers la difficulté à prendre en charge les nouvelles formes d'inégalités liées au chômage et à l'exclusion : le système conditionnel et centralisé français tend à ne pas prendre en charge les plus démunis alors que ce sont ceux qui en auraient le plus besoin et la montée de la précarité accentue les difficultés d'accès aux droits sociaux : le système français de réduction des inégalités produit des inégalités de par son mode de fonctionnement. Enfin, on souligne le recrutement de plus en plus socialement fermé dans les formations supérieures les plus prestigieuses.

On peut cependant nuancer sérieusement le tableau. Tout d'abord, Piketty insiste sur le fait que c'est la fiscalité qui est la principale explication de la réduction des inégalités de revenus, c'est la protection sociale qui a évité le creusement des inégalités au détriment des plus pauvres. Globalement, il y a une redistribution effective à travers les prélèvements et les transferts (les ménages les plus pauvres voient leurs revenus augmenter de 13,2% du fait de la redistribution et les ménages les voient diminuer de 12,6%). Par ailleurs, le taux de pauvreté a diminué et la création du RMI de la couverture maladie universelle ont été des réponses aux inégalités d'exclusion, il suffit de constater le gonflement des effectifs de pauvres dès qu'on réduit l'accès aux minima sociaux. On peut simplement remarquer que c'est en changeant la logique de base de la protection sociale, c'est-à-dire en l'étatisant et en l'universalisant que l'Etat a pu faire face aux difficultés. Pour ce qui est de l'égalité des chances, il faut se satisfaire d'un mouvement lent (à ce rythme on la promet pour dans deux cents ans !)

Malgré ses insuffisances qui tiennent largement à son mode de fonctionnement l'Etat social français a pu réduire certaines inégalités mais étaient-ce les plus criantes, les plus injustes ? Le mode de réduction ne contribue-t-il pas à créer de nouvelles inégalités, voire des injustices ? Bref, l'évolution de l'analyse des inégalités invite à se soucier de la mise en place de manières de lutter contre l'inégalité qui se disent nouvelles.

B - LA DISCRIMINATION POSITIVE

Sur le modèle américain de l'« affirmative action » et dans le contexte des difficultés économiques à partir des années 70, en liaison avec les nouveaux développements philosophiques sur la justice et l'équité s'est développée une approche qui se prétend nouvelle et se fonde sur la sélectivité de l'Etat social invité à cibler ses actions sur la population la plus défavorisée c'est la discrimination positive. Nous verrons dans un premier temps les débats autour de cette notion, puis le lien qu'elle peut entretenir avec la théorie de la justice de Rawls. Avant d'en analyser quelques exemples.

1) Les débats autour de la discrimination positive

La discrimination positive repose sur l'intuition qu'il est juste de donner plus à ceux qui ont moins. En droit français, elle se situe en liaison avec le principe de la « discrimination justifiée » qui s'appuie sur la Déclaration des droits de l'homme et du

citoyen qui proclame que « les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune ». Autrement dit, la discrimination positive s'appuie sur un motif d'intérêt général : réduire les inégalités.

La discrimination positive est justifiée par le contexte économique. Pour Nicolas Dufourcq, il est tout simplement impossible que l'Etat continue à accorder des prestations uniformes à tous dans un contexte où les capacités de prélèvement sont limitées par le ralentissement de la croissance, sauf dans le cas des dépenses de santé les plus lourdes. En outre, le financement des actions exerce un effet dépressif sur l'emploi et la croissance qui touche d'abord les moins qualifiés. On entre ainsi dans un cercle vicieux : les dépenses universelles croissent ce qui augmente le chômage qui impose un effort de solidarité vers les chômeurs que l'Etat ne peut qu'imparfaitement assumer faute de moyens ciblés.

La sélectivité de l'Etat social est contestée à partir de différents arguments. Rosanvallon estime d'une part que réserver la prise en charge (en matière de santé, notamment) aux seuls pauvres serait politiquement suicidaire vis-à-vis des classes moyennes, d'autre part, la complexification de la société et la non continuité des situations économiques rendraient particulièrement difficile la détermination des ayants droit. Pour le juriste Michel Borgetto, c'est le principe républicain d'égalité qui serait remis en cause (un service public est accessible à tous sans condition de revenu) et, du même coup, le socle qui fonde la cohésion sociale. La conséquence prévisible en serait une dualisation de la société entre les intégrés et les assistés, les premiers réticents à faire des efforts dont ils n'auraient que peu de chances de profiter, les seconds se sentant à juste titre stigmatisés. Anne-Marie Le Pourhiet présente une critique presque opposée : les bénéficiaires refuseront de se dessaisir de l'aide même si leur situation ne le justifie plus avec pour résultat probable d'écarter une partie de ceux qui pourraient y prétendre.

Cependant, selon Wuhl, dénoncer des effets pervers possibles ne suffit pas à invalider une action de discrimination positive, il faut juger sur la balance des effets obtenus et d'abord en termes de justice sociale.



2) Théorie de la justice et discrimination positive

On attribue la paternité théorique de la discrimination positive à Rawls alors qu'il ne situe pas dans une logique d'Etat-providence redistribuant a posteriori les cartes pour combler des inégalités : les principes de justice se situent a priori ou si l'on préfère dans une logique structurelle. Il faut distinguer dans la sélectivité les actions qui visent à rétablir une situation après coup et celles qui s'attaquent aux conditions structurelles de l'injustice. On comprend mieux ce que Rawls veut dire, selon Wuhl, en prenant un exemple. Créer une discrimination positive dans le recrutement des enseignants en ciblant sur les populations défavorisées peut avoir un effet de discrimination négative sur les enseignés par rapport au contenu de l'enseignement mais appliquer un critère d'égalité uniforme par le concours engendre aussi un effet négatif puisque seront reçus les plus richement dotés en capital culturel qui à leur tour discrimineront les élèves sur cette base. La solution rawlsienne est donc de s'attaquer à la structure du savoir qui alimente l'inégalité des chances en réhabilitant la diversité des formes d'intelligence et de compétence, ce n'est qu'à cette condition(notamment) qu'une discrimination positive dans le recrutement des enseignants peut avoir un sens vis-à-vis du principe de juste égalité des chances. On est donc assez loin d'une approche purement quantitative en termes de seuils ou de quotas.

De même, la notion d'équité de Rawls est mobilisée pour justifier une sélectivité de l'Etat social qui serait plus juste que l'égalitarisme (cf. rapport Minc) et se

présenterait comme une alternative à l'égalité. Or, Rawls déclare lui-même que le champ d'application de la réduction des inégalités n'a pas à s'arrêter aux plus défavorisés mais doit s'étendre tant qu'il ne dégrade pas la situation des plus pauvres, il s'agit de maximiser la situation des moins favorisés non simplement de l'améliorer. D'autre part, il ne faut pas se méprendre sur le sens du terme d'équité qui, chez Rawls, renvoie à la conformité aux principes de justice. Le « juste comme équité » exprime les obligations qui s'impose à chacun pour réaliser les principes de justice ; il est ainsi équitable parce que conforme à la justice que chacun coopère pour réduire les inégalités tant qu'elles ne dégradent pas la situation des plus pauvres, en clair, l'équité consiste d'abord à s'attaquer à la richesse excessive.

On voit ainsi que l'approche rawlsienne ne consiste en aucun cas à considérer que la réalisation de la justice sociale se limite à la discrimination positive même si celle-ci peut y contribuer. La mise en œuvre de mesures de discrimination positive ne dispense donc pas des mesures générales visant à réduire les inégalités.

3) La discrimination positive en pratique dans le cas de la France

Il est facile de montrer que nombre de mesures de lutte contre les inégalités prises depuis longtemps procèdent de la discrimination positive comme le souligne Jacques Brunat. On peut citer toutes les mesures en faveur des handicapés, les mesures de réinsertion dans l'emploi visant des publics ciblés (jeunes, chômeurs de longue durée,...). Les minima sociaux, versés sous condition de ressources, notamment le RMI sont autant d'expression de la sélectivité de l'Etat social. On peut remarquer que le thème de l'exclusion qui, par définition, ne touche qu'une partie de la population est étroitement lié à ces formes de discrimination positive. De manière emblématique parce qu'il semblait remettre en cause le sacro-saint principe de l'égalité face à l'école, la cration des zones d'éducation prioritaires dérogoatoires du droit commun en matière financière, d'effectifs dans les classes et de rémunération comme de promotion du personnel.

Ces quelques exemples permettent d'illustrer les problèmes rencontrés par ces politiques sociales. Il y d'abord la question des limites du public visé, ainsi le RMI n'est attribuable qu'au delà de 25 ans pour une personne sans enfant, certains députés ont voulu un temps revenir sur les critères d'attribution en prenant en considération les ressources des parents, aujourd'hui on durcit la conditionnalité en insistant sur la nécessité de suivre une formation, les ZEP ont été mises en place sur des critères socio-économiques contestés surtout par les établissements qui, à la limite du classement mais du mauvais côté s'estiment floués.

Au niveau des résultats, on dénonce des effets de stigmatisation (le classement en ZEP sert de repoussoir pour les parents qui peuvent échapper aux contraintes de la carte scolaire) qui risquent d'accentuer les inégalités au lieu de les réduire ; les trappes à pauvreté qui rendent peu intéressante la sortie du RMI par exemple. Cependant, il est difficile de contester que nombre de ces mesures ont eu des effets positifs : le RMI a permis de cantonner la pauvreté, l'aide ciblée en matière de chômage a permis à une partie de ceux qui en ont bénéficié de retrouver du travail et les établissements scolaires des banlieues difficiles ne chercheraient pas à se faire à tout prix classer en ZEP s'ils n'en attendaient pas des retombées positives.

Il apparaît ainsi que la discrimination positive peut être un auxiliaire précieux à la lutte contre l'exclusion et l'inégalité mais ne doit pas servir de justification à une remise en cause des actions de portée générale, elle complète mais ne remplace pas pour affronter ce problème que l'évolution de la société rend de plus en plus complexe..



C - LA COMPLEXIFICATION DU PROBLEME

1) Société individualiste et voile d'ignorance

On sait que, pour Rawls, une des conditions de possibilité de la justice sociale est l'existence d'un voile d'ignorance, c'est-à-dire que personne ne peut préjuger de sa situation future or Rosanvallon développe l'idée de la déchirure du voile d'ignorance. La construction sociale de la réalité procède de l'intériorisation d'un stock de connaissances qui varie selon les individus et selon les époques. Aujourd'hui les connaissances scientifiques mais aussi économiques et sociologiques ont progressé au point qu'il devient possible de déceler un avenir avec une forte probabilité. Ainsi en matière de santé, il devient de plus en plus possible de déterminer la causalité d'un événement (le cancer du poumon chez le fumeur) et donc il devient de la responsabilité de chacun de l'éviter ce qui ouvre la possibilité d'un refus de coopération pour agir sur les conséquences néfastes de l'événement (payer pour le fumeur atteint du cancer) ; plus généralement, les riches savent qu'ils sont riches et qu'ils ont une probabilité forte de ne pas avoir besoin d'une redistribution. Autrement dit, plus les connaissances sur les individus plus les procédures de désolidarisation se multiplient, chaque individu est particulier, différent des autres et il est de sa responsabilité de gérer son parcours social. Ce constat pessimiste porte en lui l'imposition d'une normalisation des comportements, une nouvelle forme de conditionnalité : pour avoir droit à la solidarité il faut être conforme, c'est le retour du pauvre méritant des XVIIIe,-XIXe siècles : on savait que la pauvreté s'expliquait le plus souvent par le vice, le pauvre pour être aidé devait faire la preuve qu'il n'en était rien. Contre une telle vision, on peut se renvoyer à l'argument de Giddens pour qui la connaissance du monde social est effectivement en interaction avec la société mais c'est pour se transformer l'une l'autre ce qui signifie qu'aucune connaissance sociologique n'a assez de force pour autoriser un individu à se fonder sur elle pour prédire son avenir. Effectivement, la société change, parfois brutalement pour certains individus au parcours chaotique, entretenant le voile d'ignorance ; simplement, il y a sans doute inégalité devant ce voile (l'avenir se prévoit plus ou moins selon les individus).

Devant les risques d'une solidarité de plus en plus discriminante associée à une pression de plus en plus marquée à une conformité qui menacerait les libertés de base, des auteurs comme Philippe Van Parijs suggère de se séparer des contraintes possibles de la solidarité en instaurant un revenu minimum d'existence, versé à tous qui se substituerait à toutes les autres formes de transfert. Un tel revenu devrait être le plus élevé possible et sans condition ce qui assurerait une égalité dans la liberté de choix d'existence, y compris vis-à-vis du travail. Une telle proposition se heurte à divers objections dont la principale porte sur la possibilité d'assurer un niveau suffisant de ce revenu en l'absence d'incitation au travail et s'il n'est pas suffisant il ne contribue guère à régler les problèmes liés à des inégalités excessives.

2) L'émergence de la revendication d'égalité complexe

Michael Walzer a montré que la justice sociale ne se confine pas dans la sphère économique et que la revendication égalitaire touche aussi les sphères politique et culturelle. La première parce qu'elle est le lieu où se construit le consensus, où s'évite la domination d'une sphère sur une autre ; la seconde parce qu'elle est à la base de l'identité collective et individuelle.

Une égalité dans l'exercice de la citoyenneté active constitue un champ nouveau de la problématique de l'égalité qui met au centre la question de la reconnaissance sociale, ce que Rawls appelle l'estime de soi. Castel a montré que la non reconnaissance des désaffiliés en termes d'utilité sociale les disqualifiait aussi sur le plan politique. Autrement dit, la prise de parole des dominés à travers l'action collective leur permet de participer comme les autres à la construction du bien commun en se faisant reconnaître comme partie

prenante du débat politique tout en faisant reconnaître par les autres l'importance de leurs problèmes par rapport aux autres sphères de la vie sociale ?

Le développement de structures associatives constituées de chômeurs et d'exclus révèle en France l'irruption de ces catégories dans le débat public. D'une vocation de services aux groupes en difficulté, des associations comme agir ensemble contre le chômage (AC !) sont passées à la constitution d'un groupe de pression et à un mouvement social qui interpelle les orientations de la société dans son ensemble. Parallèlement, de véritables réseaux d'économie solidaire fonctionnant largement en autonomie (exemple les SEL) permettant ce qu'on peut qualifier d'élargissement de l'offre politique à partir de ce que Habermas qualifie d'agir communicationnel qui constitue la matière même de l'action politique démocratique.

Un autre défi lancé à la perspective égalitaire traditionnelle est dans la prétention des minorités culturelles au sens large (c'est-à-dire incluant des communautés constituées sur la base de comportements non liés à des dimensions ethniques ou religieuses, comme les homosexuels) à obtenir un traitement égalitaire au sein d'une société de plus en plus hétérogène. Historiquement, dans le cas de la France, non seulement l'Etat visait à réduire l'expression des particularismes dans l'espace public mais la revendication égalitaire des populations concernées les poussaient à avoir accès à ce qui leur permettrait l'égalité des chances dans l'obtention des positions sociales (exemple maîtrise du français). Aujourd'hui, les diverses formes de l'affirmation identitaire conduisent à exiger la combinaison de l'égalité et de la différence et la nécessité de devoir se plier à l'acquisition des normes et valeurs dominantes est perçue comme une inégalité d'ordre culturel. Les débats sur le multiculturalisme montre la difficulté qu'il y a à penser une société hétérogène de ce point de vue, mais ici il s'agit de voir comment on peut faire face à une telle revendication dans une optique de justice sociale.

Les pressions pour que soient reconnues les spécificités de groupes et leur soient reconnus des droits particuliers et éventuellement compensatoires (une forme de discrimination positive) s'exerce largement à travers des structures associatives et ne sont pas extérieures à la sphère politique. La recherche d'un traitement équitable des minorités se heurte à leur identification et à leurs limites mais aussi, dans ce cas, à l'emprise qui peut être donnée au collectif sur l'individu (cf. voile islamique).

En effet, complexifier l'approche de l'égalité n'a de sens qu'en référence à l'égalité dans les libertés de base (Rawls) ou à celle des capacités (Sen), c'est-à-dire dans l'égalité des choix de vie. La citoyenneté active le permet de toute évidence en retrouvant ce que Constant appelait la liberté des Anciens, la reconnaissance de l'identité culturelle le permet aussi dans la mesure où les choix de vie procèdent d'une histoire personnelle, de la transmission de valeurs... Simplement, ceci ne doit pas s'opposer à l'exercice de la liberté de ne pas souscrire à une identité qui paraîtrait imposé pour la construire soi-même. Autrement dit, la recherche de l'égalité dans la sphère culturelle n'a de sens qu'articulée avec la recherche de l'égalité dans la sphère politique pour atteindre cette égale liberté .



3) L'alliance du transnational, du national et du local

La question de la lutte contre l'inégalité se complexifie aussi en raison de la multiplicité des niveaux de l'espace social. On a vu que la perspective nationale des inégalités était jugée erronée par Beck. C'est donc à un autre niveau qu'il convient de conduire la lutte. Dans une perspective plus terre à terre, Castel fait ressortir la pression exercée sur l'Etat social par l'intégration dans le marché mondial qui le conduit à préconiser une lutte contre l'inégalité et l'exclusion dans le cadre européen qui éviterait les effets désastreux de la concurrence sociale entre Etats.

D'un autre côté, le souci d'être plus près du terrain a conduit l'Etat à décentraliser ou à déconcentrer l'attribution d'un certain nombre de prestations (RMI) ; d'autre part, la discrimination positive a souvent une base territoriale (politique de la ville, ZEP...). Effectivement, les collectivités locales pèsent de plus en plus lourd dans la gestion de la solidarité collective. Par ailleurs, l'égalité complexe, comme la tradition caritative, ont conduit au développement d'un réseau associatif qui permet de concrétiser localement les revendications et actions de solidarité.

Néanmoins, les modes d'organisation dominants, la vocation de « grand intégrateur » de l'Etat social français font que le niveau reste essentiel. Le problème va donc être de gérer et d'articuler ces trois niveaux en évitant qu'ils ne soient à l'origine d'inégalités qui seraient produites par la lutte même contre les inégalités. Les craintes vis-à-vis de la décentralisation n'expriment rien d'autre.

La lutte contre les inégalités et, de plus en plus, l'exclusion s'inscrit dans un contexte où l'effort de construction de la justice sociale se réalise à travers une coopération des membres de la société décalée dans son objet puisqu'il s'agit d'abord de se protéger des risques de l'existence. L'intérêt individuel et l'intérêt collectif se conjuguent. Actuellement, une offensive générale se développe pour substituer des protections individuelles issues du secteur marchand (santé, retraite) à la protection collective non marchande. Non seulement ce transfert serait par lui-même source d'un creusement des inégalités mais il rendrait plus difficile la lutte contre les inégalités qui ne pourrait plus transiter par la « ruse » de la protection sociale et se heurterait au déchirement du voile d'ignorance, ou plutôt à la prétention intéressée qu'il se déchire.

L'étude des inégalités et de l'exclusion mobilise donc l'ensemble des dimensions de la vie sociale, elles sont à la fois une réalité objective, c'est-à-dire construites et traduites en représentations, une réalité subjective c'est-à-dire intériorisées, un stock de connaissances plus ou moins important qui conduit à se positionner vis-à-vis des inégalités en tant qu'individu, en tant que membre du groupe en puisant dans ce stock de connaissances à la fois des principes d'actions (justice sociale) et de représentations plus ou moins réifiées (inégalités entre les classes) qui font que les inégalités se déconstruisent, se reconstruisent comme la réalité sociale elle-même. Il est donc ardu d'être péremptoire sur l'évolution des inégalités, il semble néanmoins que la perception de leur croissance et de leur diversification rende impératif un effort accru pour les réduire puisqu'il apparaît avec de plus en plus d'évidence que, comme l'avait déjà vu Tocqueville et, après lui Rawls et Sen, l'égalité c'est la liberté.



